

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 975

3 octobre 2005

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| A H Luxco 1, S.à r.l., Luxembourg | 46787 | Immobiliare3, S.à r.l., Luxembourg | 46762 |
| ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 46764 | Investlife Assurance Distribution S.A., Luxembourg | 46798 |
| Alpona S.A., Luxembourg | 46770 | JM Holding Finance S.A., Luxembourg | 46791 |
| Ardea S.A., Luxembourg | 46790 | LKF S.A., Bertrange | 46767 |
| Asian Capital Holdings Fund, Sicaf, Luxembourg | 46762 | Lumière Holding S.A., Strassen | 46767 |
| ATG Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg | 46781 | Lumière Holding S.A., Strassen | 46767 |
| Axxion S.A., Luxembourg | 46756 | Navidad Investments S.A., Luxembourg | 46772 |
| BRC Europe S.A., Luxembourg-Kirchberg | 46781 | Néon Muller S.A., Bertrange | 46797 |
| Café-Snack l'Oriental Express, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 46798 | Op der Gänn S.A., Mondercange | 46794 |
| Circe, S.à r.l., Luxembourg | 46762 | Oud Thamen Holding S.A., Luxembourg | 46793 |
| CLT-UFA Holding S.A., Luxembourg | 46765 | Perseus Shipping S.A., Luxembourg | 46797 |
| CLT-UFA Holding S.A., Luxembourg | 46765 | Planetarium Fund, Sicav, Luxembourg | 46796 |
| CLT-UFA S.A., Luxembourg | 46755 | Providence Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 46782 |
| CLT-UFA S.A., Luxembourg | 46755 | Rabobank Corporate Services Luxembourg S.A., Luxembourg | 46794 |
| CLT-UFA S.A., Luxembourg | 46755 | Santander Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg | 46794 |
| Condor Trading S.A., Luxembourg | 46785 | Scankaffee S.A., Mondorf-les-Bains | 46771 |
| Ethias Life Fund Management Company S.A., Luxembourg | 46756 | Scankaffee S.A., Mondorf-les-Bains | 46771 |
| Euro Amex S.A.H., Luxembourg | 46755 | Sedexa, S.à r.l., Bascharage | 46793 |
| European Logistics Income Venture S.C.A., Luxembourg | 46757 | Spectrum Aviation Europe S.A., Luxembourg | 46775 |
| European Logistics Income Venture S.C.A., Luxembourg | 46762 | Strateteq International S.A., Windhof | 46754 |
| Euroviva Financial Group S.A., Bertrange | 46799 | Talents Institutional Fund, Sicav, Luxembourg | 46771 |
| Euroviva Financial Group S.A., Bertrange | 46800 | Taste of Africa, S.à r.l., Moutfort | 46795 |
| Evraz Group S.A., Luxembourg | 46781 | Tech.Com S.A., Luxembourg | 46771 |
| FABS Luxembourg II S.A., Luxembourg | 46774 | Teofin S.A., Luxembourg | 46790 |
| G.B. Technotrust S.A., Esch-sur-Alzette | 46794 | Thur S.A., Luxembourg-Kirchberg | 46790 |
| (The) Genesis Emerging Markets Investment Company, Sicav, Luxembourg | 46798 | Tower Management Company S.A., Luxembourg | 46781 |
| Genesis Smaller Companies, Sicav, Luxembourg | 46797 | Unimade Engineerings S.A., Luxembourg | 46770 |
| Genn, S.à r.l., Moesdorf | 46754 | Vadélices, S.à r.l., Luxembourg | 46788 |
| Geronda Investment S.A., Luxembourg | 46780 | Wilson Finance S.A., Luxembourg | 46766 |
| GIP International S.A., Wecker | 46765 | Wilson Finance S.A., Luxembourg | 46766 |
| Global Aéro Transport, S.A., Luxembourg | 46774 | WPP Luxembourg Beta, S.à r.l., Luxembourg | 46755 |
| Ices S.A., Bech-Kleinmacher | 46797 | Yellow Brick Road (LH1), S.à r.l., Luxembourg | 46766 |
| Immobiliare1, S.à r.l., Luxembourg | 46754 | Yellow Brick Road (LH1), S.à r.l., Luxembourg | 46766 |
| | | Zabra S.A.H., Luxembourg | 46772 |
| | | Zabra S.A.H., Luxembourg | 46772 |

GENN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7462 Moesdorf, 25, route d'Ettelbruck.

H. R. Luxemburg B 81.797.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 21. April 2005

Gemäss einer Anteilsabtretung vom 21. April 2005, setzt sich das Kapital der Gesellschaft wie folgt zusammen:

| | |
|--|---------------|
| Herr Samuel Schaak, Privatangestellter wohnhaft in L-7570 Mersch, 79, rue Nic Welter | 765 Anteile |
| Frau Gorcia Krauss-Nesic, Privatangestellte wohnhaft in L-7570 Mersch, 96, rue Nic Welter | 375 Anteile |
| Herr Markus Krauss, Privatangestellter wohnhaft in L-7570 Mersch, 96, rue Nic Welter | 360 Anteile |
| Total | 1.500 Anteile |

Herr Markus Krauss tritt mit sofortiger Wirkung von seinem Mandat als administrativer Geschäftsführer zurück.

Herr Samuel Schaak übernimmt mit sofortiger Wirkung das Mandat des administrativen Geschäftsführers. Herr Schaak kann die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Mai 2005

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039791.3/502/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**STRATETEQ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. YPSILONE INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 44.030.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg

en date du 2 avril 2004 à 9.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur André Raskin a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Madame Denira Karasu, employée, demeurant rue Couture 12, 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes (Belgique) a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxemburg, le 2 avril 2004.

Pour STRATETEQ INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039861.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

IMMOBILIARE1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 98.341.

L'associé unique de la Société a pris en date du 11 avril 2005 les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Giuseppe Polvani en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat.

2. Acceptation de la nomination de Monsieur Donatello Galli, domicilié au 10, via Elba, Milan, Italie, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 29 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039923.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

46755

EURO AMEX S.A., Société Anonyme Holding.
R. C. Luxembourg B 25.584.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

J. Elvinger
Notaire

(039899.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: USD 3.394.184.160.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 79.015.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

J. Elvinger
Notaire

(039908.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

EXTRAIT

- A la suite du départ de Monsieur Bruno Ferrari le 7 décembre 2004, Monsieur Daniel Calisti, ayant son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg est entré au Conseil d'administration de la société CLT-UFA comme représentant du personnel, en application de la loi du 6 mai 1974 instituant les comités mixtes dans les entreprises du secteur privé et organisant la représentation des salariés dans la société.

- A la suite du départ de Monsieur Daniel Calisti, le 28 février 2005, Monsieur Alain Courty, ayant son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg est entré au Conseil d'administration de la société CLT-UFA comme représentant du personnel, en application de la loi du 6 mai 1974 instituant les comités mixtes dans les entreprises du secteur privé et organisant la représentation des salariés dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039920.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

Les comptes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00945, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature
Un mandataire

(039926.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 20 avril 2005, que:

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale de l'ensemble des mandats des administrateurs à l'exception de ceux de Madame Christiane Schreiner, de Messieurs Alain Courty, Marc

Hansen, Jean Paul Schmit et Gérard Schneider représentant le personnel en application de la loi et dont la désignation ne relève pas de l'Assemblée générale des actionnaires.

Elle décide de renouveler les mandats de Monsieur Jacques Santer, de Madame Colette Flesch et de Messieurs Raymond Kirsch et René Steichen ainsi que ceux de Messieurs Gerhard Zeiler, Thomas Rabe, Alain Berwick, Vincent de Dorlodot, Jean-Charles De Keyser, Alain Flammang et Romain Mannelli.

Sans préjudice de l'échéance particulière des mandats des représentants du personnel, l'Assemblée générale fixe la durée des mandats des administrateurs à une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

- Sur proposition du Comité mixte d'entreprise l'Assemblée générale désigne comme réviseur d'entreprises la société civile KPMG AUDIT établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

L'Assemblée confie au réviseur d'entreprises la mission, pour une période d'un an venant à échéance à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005, de contrôler conformément à la loi, les comptes annuels de la société et la concordance des rapports de gestion avec les comptes des exercices concernés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039924.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

ETHIAS LIFE FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 77.113.

Extrait des Résolutions Circulaires du Conseil d'Administration de la Société adoptées le 6 mai 2005

Suite à ces décisions du Conseil d'Administration, le Règlement de Gestion conclu entre la société et la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. a été modifié aux articles 6, 9, 10, 11 et 12.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour ETHIAS LIFE FUND MANAGEMENT COMPANY

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039919.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

AXXION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 82.112.

Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat der AXXION S.A. beschliesst hiermit im schriftlichen Umlaufverfahren:

Einberufung einer a. o. Generalversammlung für Dienstag, den 4. Februar 2003, 10.00 Uhr, mit folgendem Tagesordnungspunkt:

Genehmigung der Übertragung der Gesamtheit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft auf einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates oder Dritte gemäss Artikel 8 der Satzung.

Darüber hinaus beschliesst der Verwaltungsrat, die Gesamtheit der täglichen Geschäftsführung auf das Verwaltungsrats-Mitglied Thomas Amend sowie den Geschäftsführer Roman Merles - vorbehaltlich der Genehmigung durch die a. o. Generalversammlung - zu übertragen. Die Generalversammlung wird hierzu ebenfalls um Genehmigung gebeten.

Luxemburg, den 25. Januar 2003.

C. Osswald / Th. Amend

Stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates / Verwaltungsrats-Mitglied

(039961.3/242/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. LOG 1 S.C.A.).**

Share capital: EUR 1,130,004.-.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 102.749.

In the year two thousand and five, on the eleventh of May,
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Sylvie Reisen, employee, residing at Tontelange (Belgium), acting as the representative of EUROPEAN LOGISTICS, before named LOG, société anonyme, having its registered office at 7, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 102.727 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated on 13 July 2004 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1125 dated 9 November 2004, page 53954, acting in its capacity of the general partner of the Company (the «General Partner»), pursuant to resolutions of the General Partner dated 22 March 2005.

A copy of which, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in her said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 13 July 2004 and its articles (the «Articles») have been published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1128 dated 10 November 2004, page 54117.

2. The Articles of the Company have been amended pursuant to:

- a general meeting of the shareholders dated 24 November 2004 deciding, among others, to change the name of the Company from LOG 1 SCA into EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE SCA, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- a notarial rectifying deed dated 14 February 2005 enacting the amendment of article 9.1 of the Articles following the change of name of the General Partner from LOG into EUROPEAN LOGISTICS, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and

- a notarial deed dated 15 February 2005, enacting an increase of the share capital of the Company from one million and two Euro (EUR 1,000,002.-) to an amount of one million one hundred thirty thousand and four Euro (EUR 1,130,004.-), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

3. The share capital is fixed at one million one hundred thirty thousand and four Euro (EUR 1,130,004.-), represented by:

- ten thousand six hundred thirty-eight (10,638.-) shares of Unlimited Shareholder (actions de commandité) or Class A Shares; and

- seven hundred forty-two thousand six hundred and ninety-eight (742,698.-) shares of Limited Shareholder (actions de commanditaire) or Class B Shares (together with the Class A Shares, the «Shares»).

Each Share has a par value of one Euro fifty Cents (EUR 1.50).

4. Pursuant to article 6 of the Articles, the Company, for the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the agreement possibly entered into or to be entered into between the Shareholders, has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of fifteen million eight hundred sixty-nine thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 15,869,998.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares up to the maximum amount of one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-) and to issue new Class B Shares or to increase the nominal value of the Class B Shares up to the maximum amount of fourteen million six hundred sixty-nine thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 14,669,998.-) and is subject to the specific limits and conditions set out under article 6 of the Articles.

5. The increase of the share capital shall be realised within the strict limits defined in the article 6 of the Articles, which are as following:

«6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Class A or Class B Shares or the increase of the nominal value of the existing Class A or Class B Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the General Partner in compliance with any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company.

6.3 Until 13 July 2009 at the latest, and in compliance with any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company, the General Partner is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Class A or Class B Shares to the existing Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders in compliance with any applicable provision of the Law.

6.4 These new Class A or Class B Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the General Partner within the strict limits stated in any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company.

6.5 In particular, the General Partner may decide to issue the new Class A or Class B Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the General Partner.

6.6 The General Partner may also determine the date of the issue and the number of new Class A or Class B Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7 The rights attached to the new Class A or Class B Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing respective class of Shares.

6.8 The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Class A or Class B Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9 The General Partner shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Class A or Class B Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the General Partner, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.10 Upon cash increase of the share capital of the Company by the General Partner within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital under article 6 of the Articles.»

6. In the resolutions of the General Partner of the Company taken on 22 March and 20 April 2005, the General Partner of the Company resolved in compliance with article 6 of the Articles to increase the share capital of the Company with an amount of three hundred and forty-six thousand six hundred and two Euro (EUR 346,602.-), subject to the payment of a global share premium for an amount of three million one hundred nineteen thousand four hundred and eighteen Euro (EUR 3,119,418.-), pursuant to articles 5 and 6 of the Articles in order to raise it from its current amount of one million one hundred thirty thousand and four Euro (EUR 1,130,004.-) to one million four hundred seventy-six thousand six hundred and six Euro (EUR 1,476,606.-), by creating and issuing two hundred thirty-one thousand and sixty-eight (231,068.-) new Class B Shares (the «New B Shares») with a nominal value of one Euro fifty Cents (EUR 1.50.-) each, having the same rights and obligations as the existing Class B Shares.

7. The General Partner has further decided to have the increase of the share capital enacted by a Luxembourg notary and to grant:

- Mrs Sylvie Reisen, employee, residing at Tontelange (Belgium) and
- Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium);

a power of attorney, with full power of substitution, (i) to record the creation, issue and liberation of the New B Shares for an amount of three hundred and forty-six thousand six hundred and two Euro (EUR 346,602.-), subject to the payment of a global share premium of three million one hundred nineteen thousand four hundred and eighteen Euro (EUR 3,119,418.-), the total subscription price amounting to three million four hundred sixty-six thousand and twenty Euro (EUR 3,466,020.-), (ii) to meet the Luxembourg notary and to present him the documentation relating to the increase of the share capital of the Company, (iii) to request the subsequent amendment of articles 5 and 6 of the Articles so as to enact such increase, (iv) to prepare the necessary documentation for the allotment of the New B Shares to the subscribers and (v) to do all things necessary to implement the foregoing.

8. The New B Shares have been fully subscribed by the existing Class B Shareholders (as defined in the Articles) exercising their respective preferential right of subscription i.e.:

1) IVG LOGISTICS HOLDING S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 54, Boulevard Napoleon 1^{er}, L-2210 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 105.222 subscribes one hundred and fifteen thousand five hundred and thirty-four (115,534.-) New Class B Shares for an amount of one hundred seventy-three thousand one hundred and one Euro (EUR 173,301.-), subject to a share premium of one million five hundred fifty-nine thousand seven hundred and nine Euro (EUR 1,559,709.-), for a total amount of one million seven hundred thirty-three thousand and ten Euro (EUR 1,733,010.-);

2) AXA RE, a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at 39, rue du Colisée, F-75008 Paris (France), registered with the Paris register of commerce under number 542 066 394 RCS subscribes forty-six thousand eight hundred thirty-eight (46,838.-) New Class B Shares for an amount of seventy thousand two hundred and fifty-seven Euro (EUR 70,257.-), subject to a share premium of six hundred thirty-two thousand three hundred and thirteen Euro (EUR 632,313.-), for a total amount of seven hundred and two thousand five hundred and seventy Euro (EUR 702,570.-);

3) SCI VENDOME ACTIVITE, a société civile à capital variable incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at Coeur Défense, Tour B, La Défense 4, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, France (registered under number 414 874 313 in Nanterre) subscribes forty-six thousand eight hundred thirty-eight (46,838.-) New Class B Shares for an amount of seventy thousand two hundred and fifty-seven Euro (EUR 70,257.-), subject to a share premium of six hundred thirty-two thousand three hundred and thirteen Euro (EUR 632,313.-), for a total amount of seven hundred and two thousand five hundred and seventy Euro (EUR 702,570.-); and

4) AXA AURORA IBERICA, S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS, a sociedad anónima incorporated in accordance with and governed by the laws of Spain, having its registered office at 3, Calle Via Roma, Palma de Mallorca (Spain), registered with the Register of Commerce under number A07002967 subscribes twenty-one thousand eight hundred fifty-eight (21,858.-) New Class B Shares for an amount of thirty-two thousand seven hundred and eighty-seven Euro (EUR 32,787.-), subject to a share premium of an amount of two hundred ninety-five thousand and eighty-three Euro (EUR 295,083.-), for a total amount of three hundred twenty-seven thousand eight hundred and seventy Euro (EUR 327,870.-).

9. The New B Shares have been fully paid up through contributions in cash as evidenced by the bank certificate issued by DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG on 20 April 2005, which shall remain attached to the present deed.

10. The justifying documents of the subscription and of the payment of the New B Shares have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt. Therefore, the capital increase is effective as of 20 April 2005 at which the New B Shares have been fully paid up.

11. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by using delegation provided for in article 6 of the Articles, article 5.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

«5.1 The share capital is fixed one million four hundred seventy-six thousand six hundred and six Euro (EUR 1,476,606.-), represented by:

- ten thousand six hundred and thirty-eight (10,638.-) shares of Unlimited Shareholder (herein referred to as «actions de commandité» or «Class A Shares»);

- nine hundred seventy-three thousand seven hundred and sixty-six (973,766) shares of Limited Shareholder (herein referred to as «actions de commanditaire» or «Class B Shares»)

(the Class A Shares together with the Class B Shares, are referred to as the «Shares»), with a par value of one Euro fifty Cents (EUR 1.50) each.»

12. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, article 6.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

«6.1 For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company, the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of fifteen million five hundred twenty-three thousand three hundred and ninety-six Euro (EUR 15,523,396.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares up to the maximum amount of one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-) and to issue new Class B Shares or to increase the nominal value of the Class B Shares up to the maximum amount of fourteen million three hundred twenty-three thousand three hundred and ninety-six Euro (EUR 14,323,396.-).»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at thirty-eight thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mme Sylvie Reisen, employée, demeurant à Tontelange (Belgique), agissant en sa qualité de mandataire spécial d'EUROPEAN LOGISTICS, anciennement dénommée LOG, société anonyme, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.727 et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 13 juillet 2004, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1125 du 9 novembre 2004, page 53954, agissant en qualité de gérant commandité de la Société (le «Gérant Commandité»), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par le Gérant Commandité le 22 mars 2005.

Dont une copie restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement,

La comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié en date du 13 juillet 2004 et ses statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1128 du 10 novembre 2004, page 54117.

2. Les Statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises en vertu:

- d'une assemblée générale des actionnaires tenue le 24 novembre 2004 décidant notamment de changer la dénomination de la Société de LOG en EUROPEAN LOGISTICS, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- d'un acte rectificatif notarié en date du 14 février 2005 modifiant l'article 9.1 des Statuts suite au changement de dénomination du Gérant Commandité de LOG en EUROPEAN LOGISTICS, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

- d'un acte du 15 février 2005 constatant l'augmentation du capital social d'un million deux Euro (1.000.002,- EUR) à un million cent trente mille quatre Euro (1.130.004,- EUR), en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million cent trente mille quatre Euro (1.130.004,- EUR) représenté

- par dix mille six cent trente-huit (10.638,-) actions d'Actionnaire Commandité («actions de commandité») ou Actions de Classe A;

- par sept cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (742.698,-) actions d'Actionnaire Commanditaire («actions de commanditaire») ou Actions de Classe B; (ensemble avec les Actions de Classe B, les «Actions»).

Chaque Action a une valeur nominale d'un Euro cinquante Cents (1,50 EUR), chacune.

4. Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société, afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de la convention intervenue ou à intervenir probablement entre les Actionnaires, disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de quinze millions huit cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euro (15.869.998,- EUR) pour émettre de nouvelles Actions de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Actions de Classe A existantes pour un montant maximum d'un million deux cent mille Euro (1.200.000,- EUR) et pour émettre de nouvelles Actions de Classe B ou augmenter la valeur nominale des Actions de Classe B existantes pour un montant maximum de quatorze millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euro (14.669.998,- EUR) et est soumise aux limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts.

5. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts, en tenant compte que:

«6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles de Classe A ou de Classe B à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Classe A ou de Classe B existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Actionnaires existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé conformément à toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société.

6.3 Jusqu'au 13 juillet 2009 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant Commandité dans toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société, le Gérant Commandité pourra augmenter à tout moment le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de nouvelles Actions de Classe A ou de Classe B aux Actionnaires actuels ou toutes autres personnes.

6.4 Ces nouvelles Actions de Classe A ou de Classe B pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société.

6.5 Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions de Classe A ou de Classe B avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions de Classe A ou de Classe B devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7 Les droits attachés aux Actions nouvelles de Classe A ou de Classe B seront identiques à ceux attachés respectivement aux classes d'Actions déjà émises.

6.8 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles de Classe A ou de Classe B représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.9 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles de Classe A ou de Classe B et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.10 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital en vertu de l'article 6 des Statuts de la Société.»

6. Dans les résolutions prises le 22 mars et le 20 avril 2005 par le Gérant Commandité de la Société, celui-ci a décidé, conformément à l'article 6 des Statuts, d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quarante-six mille six cent deux Euro (346.602,- EUR), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de trois millions cent dix-neuf mille quatre cent dix-huit Euro (3.119.418,- EUR), pour porter ainsi le capital social de son montant actuel d'un million cent trente mille quatre Euro (1.130.004,- EUR) à un million quatre cent soixante-seize mille six cent six Euro (1.476.606,- EUR), par création et émission de deux cent trente et un mille soixante-huit (231.068,-) nouvelles actions de Classe B (les «Nouvelles Actions B») avec une valeur nominale d'un Euro cinquante Cents (1,50 EUR), chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Actions existantes de Classe B.

7. Le Gérant Commandité a également décidé de faire acter l'augmentation de capital social par un notaire luxembourgeois et de donner pouvoir à

- Mme Sylvie Reisen, employée, demeurant à Tontelange (Belgique), et
- Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique);

avec plein pouvoir de substitution, (i) de prendre acte de la création, émission et libération des Nouvelles Actions B pour un montant de trois cent quarante-six mille six cent deux Euro (346.602,- EUR), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de trois millions cent dix-neuf mille quatre cent dix-huit Euro (3.119.418,- EUR), le prix total de souscription s'élevant à trois millions quatre cent soixante-six mille vingt Euro (3.466.020,- EUR), (ii) de rencontrer le notaire luxembourgeois et de lui présenter la documentation relative à l'augmentation de capital de la Société, (iii) de demander la modification subséquente des articles 5 et 6 des Statuts afin de prendre acte de cette augmentation, (iv) de préparer la documentation nécessaire pour permettre l'attribution des Nouvelles Actions B aux souscripteurs et (v) de faire tout ce qui sera nécessaire à la mise en uvre de ce qui précède.

8. Les Nouvelles Actions B ont été entièrement souscrites par les Actionnaires existants de Classe B de la Société (tel que défini dans les Statuts) exerçant leur droit respectif de souscription préférentielle, soit:

1) IVG LOGISTICS HOLDING S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105.222 souscrit cent quinze mille cinq cent trente-quatre (115.534,-) Nouvelles Actions B pour un montant de cent soixante-treize mille trois cent un Euro (173.301,- EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant d'un million cinq cent cinquante-neuf mille sept cent neuf Euro (1.559.709,- EUR), pour une somme totale d'un million sept cent trente-trois mille dix Euro (1.733.010,- EUR);

2) AXA RE, société anonyme constituée et régie par le droit français, ayant son siège social au 39, rue du Colisée, F-75008 Paris (France), inscrite au registre de commerce de Paris sous le numéro 542 066 394 RCS PARIS souscrit quarante-six mille huit cent trente-huit (46.838,-) Nouvelles Actions B pour un montant de soixante-dix mille deux cent cinquante-sept Euro (70.257,- EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de six cent trente-deux mille trois cent treize Euro (632.313,- EUR), pour une somme totale de sept cent deux mille cinq cent soixante-dix Euro (702.570,- EUR);

3) SCI VENDOME ACTIVITE, société civile à capital variable constituée et régie par le droit français, ayant son siège social Coeur Défense, Tour B, La Défense 4, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, France, inscrite au registre des Sociétés à Nanterre sous le numéro 414 874 313 RCS Nanterre, souscrit quarante-six mille huit cent trente-huit (46.838,-) Nouvelles Actions B pour un montant de soixante-dix mille deux cent cinquante-sept Euro (70.257,- EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de six cent trente-deux mille trois cent treize Euro (632.313,- EUR), pour une somme totale de sept cent deux mille cinq cent soixante-dix Euro (702.570,- EUR) et

4) AXA AURORA IBERICA S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS, une sociedad anónima constituée et régie par le droit espagnol, ayant son siège social 3, Via Roma, Palma de Mallorca (Espagne), inscrite au registre de commerce sous le numéro A07002967 souscrit vingt et un mille huit cent cinquante-huit (21.858,-) Nouvelles Actions B pour un montant de trente-deux mille sept cent quatre-vingt-sept Euro (37.787,- EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-trois Euro (295.083,- EUR), pour une somme totale de trois cent vingt-sept mille huit cent soixante-dix Euro (327.870,- EUR).

9. Les Nouvelles Actions B ont été entièrement libérées par apport en numéraire, tel que documenté par le certificat bancaire émis par DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG le 20 avril 2005, qui restera annexé aux présentes.

10. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des Nouvelles Actions B ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend expressément acte. Dès lors, l'augmentation de capital prend effet au 20 avril 2005 date à laquelle les Nouvelles Actions B ont été entièrement libérées.

11. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par usage de la délégation stipulée à l'article 6 des Statuts, l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million quatre cent soixante-seize mille six cent six Euro (1.476.606,- EUR) représenté

- par dix mille six cent trente-huit (10.638,-) actions d'Actionnaire Commandité (ci-après «actions de commandité» ou «Actions de Classe A»);

- par neuf cent soixante-treize mille sept cent soixante-six (973.766,-) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après «actions de commanditaire» ou «Actions de Classe B»);

(les Actions de Classe A, ensemble avec les Actions de Classe B, sont repris ci-après comme les «Actions»), d'une valeur nominale d'un Euro cinquante Cents (1,50 EUR), chacune.»

12. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 6.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«6.1 Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société, la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de quinze millions cinq cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-seize Euro (15.523.396,- EUR) pour émettre de nouvelles Actions de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Actions de Classe A existantes pour un montant maximum d'un million deux cent mille Euro (1.200.000,- EUR) et pour émettre de nouvelles Actions de Classe B ou augmenter la valeur nominale des Actions de Classe B existantes pour un montant maximum de quatorze millions trois cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-seize Euro (14.323.396,- EUR).»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de trente-huit mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Reisen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, vol. 148S, fol. 40, case 12. – Reçu 34.660,20 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

J. Elvinger.

(039904.3/211/324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. LOG 1 S.C.A.).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 102.749.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(039906.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

ASIAN CAPITAL HOLDINGS FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 43.100.

Le rapport annuel au 31 décembre 2004 et le rapport annuel des filiales détenues à cent pour cent par ASIAN CAPITAL HOLDINGS au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03766 et LSO-BE03773, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Ch. Lanz / F. Nilles

Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur Principal

(039921.3/1183/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

IMMOBILIARE3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 98.863.

L'associé unique de la Société a pris en date du 11 avril 2005 les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Giuseppe Polvani en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat.

2. Acceptation de la nomination de Monsieur Donatello Galli, domicilié au 10, via Elba, Milan, Italie, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039925.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

CIRCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 107, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 107.916.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-et-un avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. CIRCOLO CULTURALE E RICREATIVO EUGENIO CURIEL, en abrégé CENTRE CURIEL, A.s.b.l., association sans but lucratif, avec siège à L-1471 Luxembourg, 107, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro F 849,

ici représentée par:

a) Monsieur Graziano Pianaro, Président, ci-après-qualifié,

b) Monsieur Pasquale De Nigro, Trésorier, ci-après-qualifié, pouvant valablement engager l'association sous leurs signatures conjointes;

2. Monsieur Graziano Pianaro, employé, demeurant à L-9188 Vichten, 7, Krechelsberg, né à Caselle (Italie), le 10 novembre 1954;

3. Monsieur Pasquale De Nigro, employé, demeurant à L-3543 Dudelange, 40, rue Pasteur, né à Monopoli (Italie), le 16 décembre 1939;

4. Monsieur Franco Barillozzi, employé privé, demeurant à L-8091 Bertrange, 8, rue Rispelt, né à Cagli (Italie), le 11 octobre 1957.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CIRCE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un de débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration, ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq euro (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1. CENTRE CUIEL, A.s.b.l., prénommée, quatre cent quatre-vingt dix-sept parts sociales | 497 |
| 2. Monsieur Graziano Pianaro, prénommé, une part sociale | 1 |
| 3. Monsieur Pasquale De Nigro, prénommé, une part sociale | 1 |
| 4. Monsieur Franco Barillozzi, prénommé, une part sociale | 1 |
| Total: cinq cents parts sociales. | 500 |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guido Tanzi, commerçant, demeurant à L-4107 Esch-sur-Alzette, 14, rue Emile Eischen, né à San Demetrio (Italie), le 28 mai 1941, gérant technique,
- Monsieur Graziano Pianaro, sus-nommé, gérant administratif,
- Monsieur Pasquale De Nigro, sus-nommé, gérant administratif,
- Monsieur Franco Barillozzi, sus-nommé, gérant administratif.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique avec un gérant administratif.

Ils peuvent conférer les pouvoirs à des tiers.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1471 Luxembourg, 107, route d'Esch.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Pianaro, P. De Nigro, F. Barillozzi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, vol. 148S, fol. 4, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 mai 2005.

P. Bettingen.

(040625.3/202/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 19.116.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(039933.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

CLT-UFA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 57.383.

Les comptes au 31 janvier 2005, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02144, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature

Un mandataire

(039928.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

CLT-UFA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 57.383.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée annuelle générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 20 avril 2005, que:

- L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale de l'ensemble des mandats des administrateurs et décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Thomas Rabe, Vincent de Dorlodot et Jean-Marie Bourhis pour une période maximale d'un an, venant automatiquement à expiration à l'issue de la prise d'effet de la fusion par absorption de la Société par RTL GROUP, son actionnaire à cent pour cent, telle qu'adoptée par le Conseil d'administration le 9 mars 2005.

- Le Conseil d'administration de CLT-UFA HOLDING S.A. se compose donc dorénavant comme suit:

Monsieur Thomas Rabe, Président;

Monsieur Vincent de Dorlodot, Administrateur;

Monsieur Jean-Marie Bourhis, Administrateur.

- L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale du mandat du Réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, et décide de renouveler son mandat pour une période maximale d'un an, venant automatiquement à expiration à l'issue de la prise d'effet de la fusion par absorption de la Société par RTL GROUP, son actionnaire à cent pour cent, telle qu'adoptée par le Conseil d'administration le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039930.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

GIP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.
R. C. Luxembourg B 62.993.

Décision du Conseil d'Administration du 17 mai 2005

1) Conformément à l'article 9 des statuts, le conseil d'administration appelle en fonction de fondé de pouvoir, chargé de la gestion journalière:

- Monsieur Antz Lothar, demeurant à D-54293 Trier, Mittelweg, 7;

- Madame Bresler Sandra, demeurant à L-1856 Luxembourg, 1, rue Evrard Ketten.

Conformément à l'article 10 des statuts, la société est valablement engagée par la signature du fondé de pouvoir.

2) Est renommé rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2004, administrateur pour la durée de 6 ans:

- Monsieur Bauschert Edgar, demeurant D-54441 Ayl, 14, Biebelhausenerstrasse.

ltzig, le 17 mai 2005.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE EVERARD KLEIN, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040023.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

46766

WILSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.380.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(039954.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

WILSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.380.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 mars 2005 à 11.00 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Michel Di Benedetto de son poste d'administrateur avec effet au 16 mars 2005.

L'assemblée ratifie la nomination de FMS SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au poste d'administrateur.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039969.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 100.616.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature.

(039975.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.574.650,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 100.616.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société
tenue au siège social le 9 mai 2005*

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des associés de la société (l'Assemblée) en date du 9 mai 2005, que:

L'Assemblée prend acte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 16 juin 2004 et décide de nommer et, dans la mesure du nécessaire, ratifie la nomination de KPMG en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 10 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03981. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039973.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

LUMIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.352.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(039956.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

LUMIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.352.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2005 à 16.00 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe de Castellane de son poste d'administrateur avec effet au 2 mai 2005.

L'assemblée ratifie la nomination de FMS SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au poste d'administrateur.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039967.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

LKF S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
H. R. Luxemburg B 107.917.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünf, den fünfundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft DARION ASSETS S.A., mit Gesellschaftssitz in Akara Bldg. 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

hier vertreten durch:

Herrn Daniel Reding, mit Berufsadresse in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

2.- Die Gesellschaft NITEC GLOBAL LIMITED, mit Gesellschaftssitz in Akara Bldg. 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

hier vertreten durch:

Herrn Daniel Reding, mit Berufsadresse in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmachten, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die anwesenden Parteien und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben um mit ihr einregistriert zu werden.

Vorbenannte Personen, vertreten wie vorerwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung: LKF S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Bertrange.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins

Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissig tausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Ausnahmsweise wird das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung ernannt.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates, sowie durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitglieder.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag des Monats mai um 11.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 2006.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20%) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Art. 17. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tag der Gründung und endet am 31. Dezember 2005.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ein tausend fünf hundred Euro (EUR 1.500,-).

Kapitalzeichnung

Die einhundert (100) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

| | |
|--|-----|
| 1.- DARION ASSETS S.A., vorbenannt, fünfzig Aktien | 50 |
| 2.- NITEC GLOBAL LIMITED, vorbenannt, fünfzig Aktien | 50 |
| Total: einhundert Aktien | 100 |

Sämtliche Aktien wurden zu hundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissig tausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei: diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2011.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) Herr Guy Esch, Privatbeamter, geboren in Wiltz, am 23. Juni 1972, mit Berufsadresse in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy,

b) Herr Daniel Reding, Expert comptable, geboren in Ettelbruck, am 16. März 1968, mit Berufsadresse in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy,

c) Herr Yves Wallers, Expert comptable et réviseur d'entreprises, geboren in Ettelbruck, am 31. Juli 1962, mit Berufsadresse in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH SRE S.A., mit Sitz in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 38.937.

5.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Reding, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, vol. 148S, fol. 6, case 7.- Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 10. Mai 2005.

P. Bettingen.

(040632.3/202/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

UNIMADE ENGINEERINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 89.453.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 mai 2005 à 17.15 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

S. Coyette

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039965.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

ALPONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.238.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

ALPONA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040172.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SCANKAFFEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.
R. C. Luxembourg B 70.517.

Conseil d'Administration:

En date du 10 mai 2005, Belyavsky Isak, a démissionné en tant qu'administrateur de la société SCANKAFFEE S.A. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 mai 2005.

Pour extrait conforme et sincère
FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03720. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040017.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

SCANKAFFEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.
R. C. Luxembourg B 70.517.

Conseil d'Administration:

En date du 10 mai 2005, Razykova Elvira, a démissionné en tant qu'administrateur de la société SCANKAFFEE S.A. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 mai 2005.

Pour extrait conforme et sincère
FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03717. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040020.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

TECH.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 87.786.

Le commissaire aux comptes, à savoir: FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l., 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig démissionne avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 9 mai 2005.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03725. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040014.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

TALENTS INSTITUTIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.142.

Extrait de la Résolution Circulaire du Conseil d'Administration du 26 novembre 2004

Cooptation d'un Administrateur

Sous réserve d'agrément par la Commission de Surveillance du Secteur Financier/Luxembourg, le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet de ce jour, M. Stéphane Wathier au poste d'administrateur, en remplacement de M. Cyrille Albert-Roulhac administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03533. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040249.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

46772

ZABRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 66.283.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03573, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040025.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

ZABRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 66.283.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 mai 2005 que: Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant arrivés à échéance,

- Monsieur Dario Zanotto, employé, demeurant à Monticello Conto Otto (Italie), Monsieur Geo Camponovo, licencié en sciences économiques, demeurant à Chiasso (Suisse) et Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, ont été reconduits aux fonctions d'administrateur de la société,

- la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., établie et ayant son siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, a été reconduite aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03571. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040026.3/317/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

NAVIDAD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 106.218.

In the year two thousand five, on twenty-eighth of April.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

M^e Jean Steffen, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of the company NAVIDAD INVESTMENTS S.A., a limited liability partnership incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C. Luxembourg, number B 106.218.

The articles of incorporation of the Company have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on the 18th of April 2005, not yet published in the Mémorial C,

by virtue of a power given by a Meeting of the Board of Directors held on April 22, 2005, of the company NAVIDAD INVESTMENTS S.A.

An extract of the Minutes of the meeting of the Board of Directors shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I.- That the share capital of the Company is set at at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by twenty-four thousand and eight hundred (24,800) ordinary shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (1.25 EUR) each (hereafter referred to as the «Ordinary Shares»), each fully paid up.

II.- That on terms of article 5.2 of the articles of incorporation, the authorised capital is set at one million Euro (1,000,000.- EUR) represented by eight hundred thousand (800,000) shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (1.25 EUR) each, divided into:

- Four hundred thousand (400,000) Ordinary Shares and

- Four hundred thousand (400,000) non-voting preference shares (herein referred to as the «Preference Shares»),

and the Board of Directors is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period of five (5) years from the date of publication of the incorporation deed.

III.- That the board of directors in its meeting of April 22, 2005 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5.2 of incorporation, has realised a first increase of capital and specifically by the amount of nineteen thousand Euro (19,000.- EUR),

by the creation and issue of fifteen thousand two hundred (15,200) new ordinary Shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (1.25 EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article 5.8 of the Articles of Incorporation, the Board of Directors has waived the preferential right of the existing shareholders to subscribe.

V.- Subscription and full payment by the following entity:

INCORPORATED HOLDINGS LIMITED, with registered office at 8, St George's Street, Douglas, Isle of Man, with registration number 72.491.

Payment

The shares subscribed are fully paid up in cash by the subscriber so that the total amount of nineteen thousand Euro is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

VI.- That following the realisation of this portion of the authorised share capital the first paragraph of article five of the articles of incorporation has therefore been amended and reads as follows:

«Art. 5. (first paragraph). The subscribed capital of the company is fixed at fifty thousand Euro (50,000.- EUR), represented by forty thousand (40,000) ordinary shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (1.25 EUR) each (hereafter referred to as the «Ordinary Shares».)»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, they signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

M^e Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée NAVIDAD INVESTMENTS S.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C. Luxembourg, numéro B 106.218.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 avril 2005, en cours de publication au Mémorial,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par décision du Conseil d'Administration de la société NAVIDAD INVESTMENTS S.A., prise en sa réunion du 22 avril 2005.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

I.- Le capital social souscrit de la Société est fixé trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après «Actions Ordinaires»), chacune des actions ayant été libérées entièrement.

II.- Qu'aux termes de l'article 5.2 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par huit cent mille (800.000) actions ayant valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, divisées en:

- quatre cent mille (400.000) Actions Ordinaires,

- quatre cent mille (400.000) actions préférentielles sans droit de vote (ci-après «Actions Préférentielles»),

que le Conseil d'Administration est autorisé et reçoit l'ordre de rendre effective cette augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, durant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts.

III.- Que dans sa réunion du 22 avril 2005, et conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes des dispositions de l'article 5.2 des statuts, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche d'augmentation et plus particulièrement à concurrence d'un montant de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-),

par la création et l'émission de quinze mille deux cents (15.200) nouvelles actions ordinaire ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq (EUR 1,25) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions ordinaires existantes.

IV.- Que toujours conformément aux pouvoirs conférés aux termes du Conseil d'administration et aux termes de l'article 5.8 des statuts, le conseil d'administration, a supprimé le droit de préemption des actionnaires actuels.

V.- Souscription de ces nouvelles actions et libération par la personne ci-après:

INCORPORATED HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 8 St. George's Streed, Douglas, Ile de Man, avec numéro d'immatriculation 72.491.

46774

Libération

Les actions souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant total de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (1^{er} paragraphe).** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par quarante mille (40.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 - EUR) chacune (ci-après «Actions Ordinaires»).»

Déclaration - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, vol. 148S, fol. 45, case 3. – Reçu 190 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2005.

P. Bettingen.

(041973.3/202/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

FABS LUXEMBOURG II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 81.529.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration tenu le 12 mai 2005 que TMF CORPORATE SERVICES S.A. administrateur de sociétés, a été co-optée administrateur de la société avec effet au 12 mai 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La société prend note du changement d'adresse de l'administrateur Monsieur Hugo Neuman au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040059.3/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

GLOBAL AERO TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 93.921.

Il résulte d'une lettre recommandée de la société W.M.A., S.à r.l. adressée aux actionnaires de la société GLOBAL AERO TRANSPORT S.A., en date du 9 mai 2005, que W.M.A., S.à r.l. démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour W.M.A. WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l.

N. Meisch

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(040260.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SPECTRUM AVIATION EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 108.070.

 —
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of April.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand-Duché of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

- 1.- Mr. Mauro Dall'olio, Airline Captain, born in Genoa (Italy), on the 3rd of February 1962, residing in I-00126 Rome, Via Padre Candido 26 (Italy).
- 2.- Mr. Gian Luca Bruno, Airline Captain, born in Rome (Italy), on the 29th of October 1962, residing in I-00136 Rome, Via Luigi Gherzi 9 (Italy).
- 3.- Mr. Marcello Uga, Airline Captain, born in Vercelli (Italy), on the 13th of February 1959, residing in I-10096 Collegno, Via Novalesa, 39 (Italy).
- 4.- Mr. Paolo Zoppi, Airline Captain, born in Torino (Italy), on the 4th of June 1963, residing in I-10098 Rivoli, Via Monte Grappa 32 (Italy).
- 5.- Mr. Maurizio Giusti, Airline Captain, born in Pitigliano (Italy), on the 27th of January 1964, residing in I-58017 Pitigliano, Largo Gervasi 58 (Italy).
- 6.- Mr. Helmut Kristofics-Binder, Captain, born in Vienna (Austria), on the 11th of August 1960, residing in A-1050 Vienna, Schoenbrunnerstr 119/28 (Austria).
- 7.- Mrs. Fabiola Mascardi, Manager, born in Genoa (Italy), on the 4th of December 1962, residing in I-00185 Rome, Piazza Esquilino 29 (Italy).
- 8.- Mr. Oscar Podda, lawyer, born in Milan (Italy), on the 2nd of August 1957, residing in I-20129 Milan, Via Mameli 6 (Italy).
- 9.- Mr. Lodovico Rosnati, Manager, born in Milan (Italy), on the 31st of October 1959, residing in I-20122 Milan, Via Melegari 4 (Italy).
- 10.- The company SPECTRUM AERONAUTICAL LLC, established 22 East F Street Encinitas California, 92024 USA.
- 11.- The company EAST GATE S.A., established in L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

All are here represented by Mrs. Joëlle Choucroun, lawyer, residing professionally in L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève,

by virtue of eleven proxies given under private seal.

The said proxies signed in the presence of the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to enact the following Articles of Association of a Company, which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg Stock Company («société anonyme») is hereby formed under the name of SPECTRUM AVIATION EUROPE S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office is established in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other, place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 4. The object of the company is to promote, support and facilitate the success of SPECTRUM AERONAUTICAL products in Europe, the Middle East and Africa. These activities will include, but are not limited to, marketing, selling, customer relations, product support, public relations, and regulatory coordination for SPECTRUM AERONAUTICAL products, directly and through establishing dedicated firms. Customer and product support will include the organization for the customers of maintenance, logistics, training, and financial services, directly and through subcontracts to specialized firms.

The company can contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies.

And more generally, it can carry out all industrial, commercial or financial, movable or immovable operations, which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to further their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.00 EUR), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of thirty-one Euros (31.00 EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Association.

The Company may, to the extent and under the restrictions foreseen by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, who elect a president among themselves.

The mandates of the members of the Board of Directors cannot exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the purpose of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

In particular, it may arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

The company will be bound by the individual signature of the managing director of the company, having the capacity to exercise the activities described in the previous purpose, for up to twenty thousand Euros (20,000.00 EUR), or by joint signatures of the said managing director and one director of the majority shareholder for sums over twenty thousand Euros (over 20,000.00 EUR).

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated at that purpose by the Board of Directors.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more Auditors.

Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

Art. 11. The annual general meeting is held on the 2nd Thursday of June at 11.30 a.m. at the company's head office, or at any other, place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who does not need to be a shareholder by himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present Articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2005.

2.- The first General Meeting will be held in the year 2006.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

| | |
|---|-------|
| 1. The company SPECTRUM AERONAUTICAL LLC, prenamed, five hundred and ten shares | 510 |
| 2. The company EAST GATE S.A., prenamed, four hundred shares | 400 |
| 3. Mr. Lodovico Rosnati, prenamed, ten shares | 10 |
| 4. Mr. Oscar Podda, prenamed, ten shares | 10 |
| 5. Mrs. Fabiola Mascardi, prenamed, ten shares | 10 |
| 6. Mr. Helmut Kristofics-Binder, prenamed, ten shares | 10 |
| 7. Mr. Maurizio Giusti, prenamed, ten shares | 10 |
| 8. Mr. Paolo Zoppi, prenamed, ten shares | 10 |
| 9. Mr. Marcello Uga, prenamed, ten shares | 10 |
| 10. Mr. Gian Luca Bruno, prenamed, ten shares | 10 |
| 11. Mr. Mauro Dall'olio, prenamed, ten shares | 10 |
| Total: thousand shares | 1,000 |

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.00 EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand seven hundred Euros.

Extraordinary General Meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of Directors is fixed at nine and that of the Auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as Directors:
 - 1) Mr. Linden Blue, Chairman and CEO of SPECTRUM AERONAUTICAL LLC, born in Colorado (USA), on the 14th of June 1936, residing in 22 East F Street Encinitas California, 92024 USA;
 - 2) Mr. Austin Blue, manager, born in Colorado (USA), on the 8th of April 1972, residing in 22 East F Street Encinitas California, 92024 USA;
 - 3) Mrs. Fabiola Mascardi, Manager, born in Genoa (Italy), on the 4th of December 1962, residing in I-00185 Rome, Piazza Esquilino 29 (Italy);
 - 4) Mr. Oscar Podda, lawyer, born in Milan (Italy), on the 2nd of August 1957, residing in I-20129 Milan, Via Mameli 6 (Italy);
 - 5) Mr. Lodovico Rosnati, Manager, born in Milan (Italy), on the 31st of October 1959, residing in I-20122 Milan, Via Melegari 4 (Italy);
 - 6) Mr. Helmut Kristofics-Binder, Captain, born in Vienna (Austria), on the 11th of August 1960, residing in A-1050 Vienna, Schoenbrunnerstr 119/28 (Austria);
 - 7) Mr. Stefano Sturlese, consultant en management, born in Genoa (Italy), on the 6th of July 1963, residing in A-1230 Vienna, ab. Kerngasse 14 (Austria);
 - 8) Mr. Gian Paolo Borgna, consultant en management, born in Milan (Italy), on the 24th of June 1959, residing in I-00124 Rome, Viale Alessandro Magno 448 (Italy);
 - 9) Mr. Luca Venzano, ingénieur électronique, born in Genoa (Italy), on the 19th of August 1963, residing in I-16157 Genoa, Via Ungaretti 90/15/2 (Italy).
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
The company VERICOM S.A., having its registered office in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, (R.C.S. Luxembourg section B number 51.203).
- 4.- The Company's registered office shall be in L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.
- 5.- The term of office of the Directors and the statutory Auditor shall be for six years.
- 6.- Following the faculty offered by article seven (7) of the Articles of Incorporation, the meeting delegates the daily management of the company to Mr. Stefano Sturlese, prenamed, who has the widest powers to carry out all acts in the name of the company, including all banking operations.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Mauro Dall'olio, pilote, né à Gênes (Italie), le 3 février 1962, demeurant à I-00126 Rome, Via Padre Candido 26 (Italie).
- 2.- Monsieur Gian Luca Bruno, pilote, né à Rome (Italie), le 29 octobre 1962, demeurant à I-00136 Rome, Via Luigi Gherzi 9 (Italie).
- 3.- Monsieur Marcello Uga, pilote, né à Vercelli (Italie), le 13 février 1959, demeurant à I-10096 Collegno, Via Novalesa (Italie).
- 4.- Monsieur Paolo Zoppi, pilote, né à Turin (Italie), le 4 juin 1963, demeurant à I-10098 Rivoli, Via Monte Grappa 32 (Italie).
- 5.- Monsieur Maurizio Giusti, pilote, né à Pitigliano (Italie), le 27 janvier 1964, demeurant à I-58017 Pitigliano, Largo Gervasi 58 (Italie).

6.- Monsieur Helmut Kristofics-Binder, capitaine, né à Vienne (Autriche), le 11 août 1960, demeurant à A-1050 Vienne, Schoenbrunnerstr 119/28 (Autriche).

7.- Madame Fabiola Mascardi, manager, née à Gênes (Italie), le 4 décembre 1962, demeurant à I-00185 Rome, Piazza Esquilino 29 (Italie).

8.- Monsieur Oscar Podda, juriste, né à Milan (Italie), le 2 août 1957, demeurant à I-20129 Milan, Via Mameli 6 (Italie).

9.- Monsieur Lodovico Rosnati, manager, né à Milan (Italie), le 31 octobre 1959, demeurant à I-20122 Milan, Via Melegari 4 (Italie).

10.- La société SPECTRUM AERONAUTICAL LLC, avec siège social à 22 East F Street Encinitas Californie, 92024 USA.

11.- La société anonyme EAST GATE S.A., avec siège social à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

Les comparants sont ici représentés par Madame Joëlle Choucroun, avocat, demeurant professionnellement à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève,

en vertu d'onze procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SPECTRUM AVIATION (EURO-PE) S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. La société a pour objet de favoriser, soutenir et faciliter le succès des produits de SPECTRUM AERONAUTICAL en Europe, en Moyen-Orient et en Afrique. Ces activités incluront, mais ne seront pas limitées à la vente, la distribution, les relations publiques et de manière générale tout appui aux produits, ainsi que la coordination de la normalisation pour les produits aéronautiques de spectrum, directement et par l'intermédiaire de sociétés spécialisées spécifiques.

L'appui de la société inclura notamment l'organisation de l'entretien, de la logistique, de la formation, et des services financiers, directement et par des sous-contrats conclus avec des sociétés spécialisées.

La société pourra contracter des prêts, avec ou sans la garantie, et être garante pour d'autres personnes ou compagnies.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Et plus généralement, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, jusqu'à vingt mille euros ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et du directeur de l'actionnaire majoritaire pour des montants au-delà de 20.000,- EUR.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} jeudi du mois de juin à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|---|--------------|
| 1. La société SPECTRUM AERONAUTICAL LLC, prédésignée, cinq cent dix actions | 510 |
| 2. La société anonyme EAST GATE S.A., prédésignée, quatre cents actions | 400 |
| 3. Monsieur Lodovico Rosnati, préqualifié, dix actions | 10 |
| 4. Monsieur Oscar Podda, préqualifié, dix actions | 10 |
| 5. Madame Fabiola Mascardi, préqualifiée, dix actions | 10 |
| 6 Monsieur Helmut Kristofics-Binder, préqualifié, dix actions | 10 |
| 7. Monsieur Maurizio Giusti, préqualifié, dix actions | 10 |
| 8. Monsieur Paolo Zoppi, préqualifié, dix actions | 10 |
| 9. Monsieur Marcello Uga, préqualifié, dix actions | 10 |
| 10. Monsieur Gian Luca Bruno, préqualifié, dix actions | 10 |
| 11. Monsieur Mauro Dall'olio, préqualifié, dix actions | 10 |
| Total: mille actions | 1.000 |

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille sept cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à neuf et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Linden Blue, Chairman et CEO de SPECTRUM AERONAUTICAL LLC, né à Colorado (USA), le 14 juin 1936, demeurant à 22 East F Street Encinitas Californie, 92024 USA;
 - b) Monsieur Austin Blue, manager, né à Colorado (USA), le 8 avril 1972, demeurant à 22 East F Street Encinitas Californie, 92024 USA;
 - c) Madame Fabiola Mascardi, manager, née à Gênes (Italie), le 4 décembre 1962, demeurant à I-00185 Rome, Piazza Esquilino 29 (Italie);
 - d) Monsieur Oscar Podda, juriste, né à Milan (Italie), le 2 août 1957, demeurant à I-20129 Milan, Via Mameli 6 (Italie);
 - e) Monsieur Lodovico Rosnati, manager, né à Milan (Italie), le 31 octobre 1959, demeurant à I-20122 Milan, Via Melegari 4 (Italie);
 - f) Monsieur Helmut Kristofics-Binder, capitaine, né à Vienne (Autriche), le 11 août 1960, demeurant à A-1050 Vienne, Schoenbrunnerstr 119/28 (Autriche);
 - g) Monsieur Stefano Sturlese, consultant en management, né à Gênes (Italie), le 6 juillet 1963, demeurant à A-1230 Vienne, ab. Kerngasse 14 (Autriche);
 - h) Monsieur Gian Paolo Borgna, consultant en management, né à Milan (Italie), le 24 juin 1959, demeurant à I-00124 Rome, Viale Alessandro Magno 448 (Italie);
 - i) Monsieur Luca Venzano, ingénieur électronique, né à Gênes (Italie), le 19 août 1963, demeurant à I-16157 Gênes, Via Ungaretti 90/15/2 (Italie).
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société anonyme VERICOM S.A., ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 51203).
- 4.- Le siège de la société est établi à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été fixée à six ans.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept (7) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Stefano Sturlese, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Choucroun, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mai 2005, vol. 531, fol. 68, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mai 2005.

J. Seckler.

(042256.3/231/348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

GERONDA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 78.990.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

GERONDA INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040174.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 105.615.

Il résulte d'une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 6 mai 2005 que M. Otari I. Arshba, né le 12 avril 1955 in Suhumi, URSS, et demeurant à Dolgorukovskaya 15, bâtiments 4 & 5, 127006 Russie, est nommé en tant qu'administrateur de la Société. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040060.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

ATG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 17.007.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040178.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

BRC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 63.887.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040179.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

TOWER MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 48.469.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 10 mai 2005 à 15.00 heures

L'assemblée approuve la réélection dans leur fonction d'Administrateur de Messieurs Marc Hauser, Elio Montanaro, Alex Schmitt et Camille Paulus. Leur mandat d'une durée de un an se terminant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

L'Assemblée approuve la réélection de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises externe agréé («Réviseur Indépendant»). Leur mandat d'une durée de un an se terminant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour TOWER MANAGEMENT COMPANY S.A.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (Luxembourg Branch)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040202.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

PROVIDENCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 107.946.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société SOCRATES LIMITED, ayant son siège social à Provident House, Havilland Street, St. Peter Port GY1 3PG, Guernsey, Iles Anglo-Normandes, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 42775, ici représentée par Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er}. - Objet - Raison Sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de PROVIDENCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

Les parts sociales ont été souscrites par la société SOCRATES LIMITED, ayant son siège social à Provident House, Havilland Street, St. Peter Port GY1 3PG, Guernsey, Iles Anglo-Normandes, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 42775.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions Générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille euro.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né le 1^{er} mai 1971 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

est nommé gérant de la société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la société.

2.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the ninth of May.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company SOCRATES LIMITED, with registered office at Provident House, Havilland Street, St. Peter Port GY1 3PG, Guernsey, Channel Islands, registered in the Companies Register under the number 42775,

here duly represented by Mr. Christian Bühlmann, chartered accountant, residing at residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

by a virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a «société à responsabilité limitée» as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of July 31, 1929 governing holding companies.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of PROVIDENCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate Capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash.

The shares have been subscribed by the company SOCRATES LIMITED, with registered office at Provident House, Havilland Street, St. Peter Port GY1 3PG, Guernsey, Channel Islands, registered in the Companies Register under the number 42775.

All the shares have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III.- Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General Stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2005.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

1.- Mr. Christian Bühlmann, chartered accountant, born on the 1st of May 1971 at Etterbeek (Belgium), residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

is named manager of the company and is vested with the broadest powers to commit the company.

2.- The registered office is established at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: Ch. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2005, vol. 531, fol. 73, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mai 2005.

J. Seckler.

(040833.3/231/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**CONDOR TRADING S.A., Société Anonyme,
(anc. CONDOR TRADING S.à r.l.).**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 10, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 81.304.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Ali Bensaadi, administrateur de société, né à Clichy, le 14 mai 1970, demeurant à L-2680 Luxembourg, 47, rue de Vianden.

2) Monsieur Abderrahmane Benhamadi, administrateur de sociétés, né à Ras El Oued BBA (Algérie), le 1^{er} janvier 1957, demeurant à 34000 B.B. Arreidj (Algérie), 51, rue Boumedienne,

ici représentés par: Maître Stéphanie Lacroix, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations annexées au présent acte.

uniques associés de la société à responsabilité limitée (CONDOR TRADING, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, (R.C. n° B 81.304), constituée suivant acte notarié du 19 mars 2001, publié au Mémorial C page 44.493/2001,

lesquels comparants, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont requis le notaire de documenter comme suit les décisions de leur assemblée générale avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) changement de la nature de la société (transformation en S.A.),
- b) augmentation de capital de EUR 27.500,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 40.000,- par apport en nature,
- c) refonte des statuts pour les mettre en conformité avec le changement de la nature de la société,
- d) nomination du Conseil d'Administration et du commissaire aux Comptes,
- e) nomination de Monsieur Ali Bensaadi au poste d'administrateur-délégué.

Après délibération, les comparants ont convenu à l'unanimité de regrouper comme suit leurs décisions et de donner la teneur suivante aux nouveaux statuts:

Art. 1^{er}. Il existe depuis le 19 mars 2001, une société sous la dénomination actuelle de CONDOR TRADING S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et export de produits non réglementés, et plus particulièrement de cuivre et des composants électroniques.

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi qu l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toutes entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaire à l'accomplissement ou au développement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille euro (EUR 40.000,-), représenté par mille (1.000) actions de quarante euro (EUR 40,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégamme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe des deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|---|---------------|
| 1) Monsieur Ali Bensaadi, préqualifié | 200 actions |
| 2) Monsieur Abderrahmane Benhamadi, préqualifié | 800 actions |
| Total: | 1.000 actions |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par incorporation de réserves à concurrence de 27.500,- euros et par l'apport en nature de la société à responsabilité limitée de sorte que le capital de quarante mille euros (EUR 40.000) se trouve à la libre disposition de la société, telle que cela résulte d'un rapport du réviseur d'entreprise, qui arrive à la conclusion suivante:

«Les modes d'évaluation retenus conduisent à une valeur du capital social soit euros 40.000,- au moins égale à l'actif net de la société anonyme».

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Ali Bensaadi, préqualifié,

2) Monsieur Abderrahmane Benhamadi, préqualifié,

3) La société anonyme KONNICK INVEST S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich (R.C. n° B 32.270).

Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Ali Bensaadi, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature et obligation de co-signature avec un deuxième administrateur.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée LUXREVISION, S.à r.l., avec siège à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis (R.C. n° 40.024).

L'adresse du siège est: L-2680 Luxembourg, 47, rue de Vianden.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à la somme de mille huit cent vingt euros (EUR 1.820,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lacroix, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2004, vol. 902, fol. 14, case 3. – Reçu 275 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 3 novembre 2004.

G. d'Huart.

(040788.3/207/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

A H LUXCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 32.344.312,-.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 106.230.

Extrait suite à une cession de parts sociales ordinaires

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales ordinaires signé sous seing privé en date du 28 février 2005, que:

1. AMATEK HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, enregistrée à Jersey sous le numéro 88844, détenant 20.037 parts sociales ordinaires;
2. DLJMB OVERSEAS PARTNERS II CV, ayant son siège social à Gorsiraweg, Willemstad, Curaçao, Antilles hollandaises, enregistrée à Curaçao sous le numéro 74709, détenant 2.603 parts sociales ordinaires;
3. DLJMB OVERSEAS PARTNERS II-A CV, ayant son siège social à Gorsiraweg, Willemstad, Curaçao, Antilles hollandaises, enregistrée à Curaçao sous le numéro 76177, détenant 104 parts sociales ordinaires;
4. DLJ OFFSHORE PARTNERS II CV, ayant son siège social à Gorsiraweg, Willemstad, Curaçao, Antilles hollandaises, enregistrée à Curaçao sous le numéro 74981, détenant 128 parts sociales ordinaires;
5. DLJ DIVERSIFIED PARTNERS LP, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA, détenant 152 parts sociales ordinaires;
6. DLJ DIVERSIFIED PARTNERS A LP, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA, détenant 57 parts sociales ordinaires;
7. DLJMB FUNDING II INC., ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA, détenant 462 parts sociales ordinaires;
8. DLJ MILLENIUM PARTNERS LP, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA, détenant 42 parts sociales ordinaires;
9. DLJ MILLENIUM PARTNERS A LP, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA, détenant 8 parts sociales ordinaires;
10. DLJ EAB PARTNERS LP, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA, détenant 12 parts sociales ordinaires;
11. UK INVESTMENT PLAN 1997 PARTNERS, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA, détenant 69 parts sociales ordinaires;
12. DLJ FIRST ESC LP, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA, détenant 5 parts sociales ordinaires;
13. DLJ OVERSEAS ESC II CV, ayant son siège social à Berge Arrat, Curaçao, Antilles hollandaises, enregistrée à Curaçao sous le numéro 80221, détenant 491 parts sociales ordinaires;
14. METROPOLITAN LIFE INSURANCE COMPANY, ayant son siège social au 200 Park Avenue, New York, NY 10166 USA, détenant 1.328 parts sociales ordinaires;
15. GLADSTONE INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social au Craigmuir Chamber PO Box 71 Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, enregistrée au British Virgin Islands Companies Registry sous le numéro 4468, détenant 437 parts sociales ordinaires;
16. John David Nolan, demeurant à 90 Suffolk Avenue, Collaroy NSW 2097, Australie, détenant 582 parts sociales ordinaires;
17. Ross Edwin Luke, demeurant à 99 Northwood Road, Northwood NSW 2066, Australie, détenant 851 parts sociales ordinaires;
18. Vincent Gulia, demeurant à 8 Minnamurra Avenue, Pymble NSW 2073, Australie, détenant 193 parts sociales ordinaires;
19. Kieren Gaul, demeurant à B.P. 802, Rossland VOG1YO, Colombie britannique, Canada, détenant 73 Parts Sociales Ordinaires;
20. Neil Thompson, demeurant à 770 New South Head Road, Rose Bay, NSW 2029, Australie, détenant 291 parts sociales ordinaires;
21. Ron Gillard, demeurant à 215 Cooriengah Heights Road, Engadine, NSW 2233, Australie, détenant 116 parts sociales ordinaires;
22. Bruce McCracken, demeurant à 23 Peel Street, Kirribilli, NSW 2061, Australie, détenant 116 parts sociales ordinaires;
23. Greg Hook, demeurant à 18 Warrowa Avenue, Pymble, NSW 2073, Australie, détenant 116 parts sociales ordinaires;

ont cédé: vingt-huit mille deux cent soixante-treize cent quarante-quatre (28.273) parts sociales d'une valeur de EUR 1.144,- chacune détenues dans la Société à la société AMATEK INVESTMENTS (JERSEY) LIMITED, une société ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, immatriculée sous le numéro 89492.

A la suite du transfert visé ci-dessus, la société AMATEK INVESTMENTS (JERSEY) LIMITED détient vingt-huit mille deux cent soixante-treize cent quarante-quatre (28.273) parts sociales ordinaires dans la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04281. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040915.3/000/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

VADELICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 107.918.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. GREST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon, ici représentée par son gérant administratif, Monsieur Patrick Pianon, employé privé, demeurant à L-6183 Gonderange, 8, rue d'Ernster et par son gérant technique Monsieur Dario Ballanti, employé privé, demeurant à L-3722 Rumelange, 19, rue de l'Ecole.

2. FIDOCOM S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir, Monsieur Christian Verschuren, employé privé, demeurant à L-6133 Mensdorf, 23, rue de Roodt/Syre et Monsieur Patrick Pianon, prénommé.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de VADELICES, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une épicerie fine avec achat et vente de produits de la branche et petite restauration.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), divisé en (100) parts sociales de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2005.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1. GREST, S.à r.l., préqualifiée cinquante parts sociales | 50 |
| 2. FIDOCOM S.A., préqualifiée, cinquante parts sociales | 50 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros euro (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Patrick Pianon, employé privé, né le 30 juin 1960 à Dudelange, demeurant à L-6183 Gonderange, 8, rue d'Ernster.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Pianon, D. Ballanti, Ch. Verschuren, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, vol. 148S, fol. 1, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mai 2005.

P. Bettingen.

(040629.3/202/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

TEOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.727.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

TEOFIN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040183.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

ARDEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.775.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

ARDEA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040188.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

THUR S.A., Société Anonyme,

(anc. THUR HOLDING S.A.).

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 66.606.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040207.3/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

JM HOLDING FINANCE, Société Anonyme.
Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 107.976.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme de droit de l'Etat de Panama XEN INVESTMENTS CORP S.A., ayant son siège social à Panama;
 - 2.- La société anonyme de droit de l'Etat de Panama WOODHENGÉ, ayant son siège social à Panama;
- ici représentées par Monsieur Michel Jentgès, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg le 27 avril 2005, lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.
- Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: JM HOLDING FINANCE.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit de la commune par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'Article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées Générales

Art. 12. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de septembre à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pourcent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1) La société XEN INVESTMENTS CORP S.A., prénommée, trois cent neuf actions. | 309 |
| 2) La société WOODHENG, prénommée, une action. | 1 |
| Total: trois cent dix actions | 310 |

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 31.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.500,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, né à Dudelange le 27 décembre 1960,

b) Monsieur Marc Hilger, conseiller fiscal, demeurant à Bridel, né à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 1949,

c) Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, né à Maastricht, le 2 août 1953.

2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

La société ABAX AUDIT, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 27.761.

3.- Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 juin 2011.

4.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Jentgès, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, vol. 148S, fol. 14, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mai 2005.

P. Decker.

(041085.3/206/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

SEDEXA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 12, boulevard Kennedy.

R. C. Luxembourg B 100.641.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 mai 2005.

SEDEXA, S.à r.l.

Signature

(040240.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

LOUD THAMEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.616.

Les actionnaires de LOUD THAMEN HOLDING S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 19 avril 2005 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Le siège social est transféré à 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOUD THAMEN HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040495.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.363.

Il résulte de L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 mai 2005 que les actionnaires ont décidé de réélire Messieurs:

- Coen van der Lubbe, administrateur, Luxembourg;
 - Jan Schmidt, administrateur, Luxembourg;
 - Jan Remie, administrateur, Pays-Bas;
 - André Nagelmaker, administrateur, Pays-Bas;
 - Daryn Hutchinson, administrateur, Guernsey,
- au poste d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2006.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040232.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

G.B. TECHNOTRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 1, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.319.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mai 2005.

G.B. TECHNOTRUST S.A.

Signature

(040241.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

OP DER GÄNN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3932 Mondercange, 7A, rue de Limpach.
R. C. Luxembourg B 80.513.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondercange, le 20 mai 2005.

OP DER GÄNN S.A.

Signature

(040242.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SANTANDER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.043.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 15 novembre 2004

Les Administrateurs restants ont décidé de nommer, à compter du 15 novembre 2004, Madame Inès Serrano à la fonction d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Ismael Picon Garcia De Leaniz.

La prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en mars 2005 ratifiera la nomination de Madame Inès Serrano à la fonction d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Ismael Picon Garcia De Leaniz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040245.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

TASTE OF AFRICA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

H. R. Luxemburg B 107.919.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den einundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1. Die Firma GREENVEST S.A. mit Sitz in L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern, hier vertreten durch: Herrn Klaus Pyter, Bankkauffmann, geboren am 3. Mai 1944 in Ravensburg, wohnhaft in L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Moutfort, am 21. April 2005, welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die Parteien und den Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit ihr formalisiert zu werden.

2. Frau Nadine Pyter, Diplom-Kauffrau, geboren am 29. Januar 1977 in Luxemburg, wohnhaft in L-5339 Moutfort, 41, rue de Contern,

hier vertreten durch Herrn Klaus Pyter, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Moutfort, am 21. April 2005, welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die Parteien und den Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit ihr formalisiert zu werden.

Diese Kompargenten ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannten Kompargenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung: TASTE OF AFRICA, S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Contern.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter, welche 3/4 der Gesellschaftsanteile besitzen, an jeden anderen Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Handel mit Wein und Spirituosen.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, im In- und Ausland, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2005.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

| | |
|---|-----|
| 1. GREENVEST S.A., vorbenannt, achtzig Anteile | 80 |
| 2. Frau Nadine Pyter, vorbenannt, zwanzig Anteile | 20 |
| Total: einhundert Anteile..... | 100 |

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche wenigstens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung Artikel 13.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ungefähr ein tausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Zum alleinigen Geschäftsführer wird, für eine unbestimmte Dauer, Frau Nadine Pyter, ernannt, welche die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Sie kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

Der Notar hat die Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Kompargenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Munsbach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. Pyter, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, vol. 148S, fol. 4, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. Mai 2005.

P. Bettingen.

(040632.3/202/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

PLANETARIUM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.775.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 15 mars 2005 a renouvelé pour une période d'un an les mandats d'administrateurs de Messieurs Dosi Delfini Pierandrea, Marc Schammo, Marsaglia Stefano, Tralbaldo Togna Umberto et Boccadoro Stefano.

Messieurs Zari Malacrida Fernando et Pierre-Alain Patry ayant exprimé le souhait de ne pas voir leurs mandats renouvelés, l'Assemblée a décidé de nommer Messieurs Edio Delcò et Francesco Dolfi à la fonction d'administrateur en leur remplacement.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises, ERNST & YOUNG S.A., LUXEMBOURG a également été renouvelé pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2006.

Pour PLANETARIUM FUND, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040342.3/1126/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

46797

NEON MULLER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8077 Bertrange, 191, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.849.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20 mai 2005.

NEON MULLER S.A.

Signature

(040243.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

GENESIS SMALLER COMPANIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 53.867.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2005

Conseil d'Administration et Auditeurs

L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Richard George Passmore Carss, Monsieur Jeremy David Paulson-Ellis, Monsieur Coen Nicolaas Teulings et Son Honneur John Train en tant qu'Administrateurs de la société et PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant qu'Auditeurs de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires. L'Assemblée a constaté la démission de Monsieur Coen Nicolaas Teulings en tant qu'Administrateur de la société à partir du 31 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour GENESIS SMALLER COMPANIES

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

M. Marangelli

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040349.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

ICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 26, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 67.300.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

Signature.

(040786.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

PERSEUS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.609.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 24 mars 2005 à 14.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Léo Holt au poste d'administrateur de la société. Il ne sera pas remplacé.

L'Assemblée décide de réduire le nombre d'administrateurs de la société, ainsi il passe de quatre à trois.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

G. Asselman / M. Van Mael

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040483.3/643/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

THE GENESIS EMERGING MARKETS INVESTMENT COMPANY,
Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 47.160.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2005

Conseil d'Administration et Auditeurs

L'assemblée a décidé de réélire Monsieur Jeremy David Paulson-Ellis, Monsieur Richard George Passmore Carss et Son Honneur John Train en tant qu'Administrateurs de la société et PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant qu'Auditeurs de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires. L'assemblée a constaté la démission de Monsieur Coen Nicolaas Teulings en tant qu'Administrateur de la société à partir du 31 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour THE GENESIS EMERGING MARKETS INVESTMENT COMPANY

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

M. Marangelli

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040354.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

INVESTLIFE ASSURANCE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.559.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations n° 86 du 6 février 2001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04422, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

INVESTLIFE ASSURANCE DISTRIBUTION S.A.

Signature

(040360.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

CAFE-SNACK L'ORIENTAL EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 8, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 107.944.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix mai.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Monsieur Bassem ben Amor Yaakoubi, gérant de société, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 8, rue Michel Rodange.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CAFE-SNACK L'ORIENTAL EXPRESS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un snack et d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| Bassem ben Amor Yaakoubi, susdit, cent parts sociales. | 100 |
| Total: Cent parts sociales | 100 |

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, ainsi qu'il a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à six cent (600,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, se constitue en assemblée générale extraordinaire et prend les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4243 Esch-sur-Alzette, 8, rue Michel Rodange.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Bassem ben Amor Yaakoubi, susqualifié.

La société est engagée par la signature du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. ben Amor Yaakoubi, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 19 mai 2005, vol. 469, fol. 10, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 mai 2005.

R. Arrensдорff.

(040769.3/218/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**EUROVIVA FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. VIVENDUS FINANCIAL GROUP S.A.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 80.241.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIVENDUS FINANCIAL GROUP S.A. avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, constituée sous la dénomination de SOWO S.A., suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 689 du 29 août 2001, modifiée en VIVENDUS FINANCIAL GROUP S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 547 du 26 mai 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 613 du 15 juin 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 80.241.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en EUROVIVA FINANCIAL GROUP S.A. et modification subséquente de l'article premier des statuts.
2. Révocation de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs.
3. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en EUROVIVA FINANCIAL GROUP S.A., et de modifier, par conséquent, l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de EUROVIVA FINANCIAL GROUP S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer:

- Monsieur Tomislav Lalosevic, économiste, demeurant à Novi Sad (Serbie-et-Monténégro), Oblacica Rada 34, et
 - Monsieur Grégoire Rincourt, avocat, demeurant à F-75008 Paris (France), 91, boulevard de Courcelles,
- de leurs fonctions d'administrateurs de la société et de leur donner décharge pleine et entière.

L'assemblée décide de nommer en leur remplacement:

- a) Monsieur Henri de Pierrefeu, gérant de société, né à Avignon (France), le 4 mars 1975, demeurant à F-75017 Paris, 19, rue Fortuny,
- b) Monsieur Michel Diot, courtier d'assurance, né à Monterey (France), le 29 novembre 1947, demeurant à F-92500 Rueil Malmaison (France), 19, rue Guy de Maupassant.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille six.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Phong, B. Bartolovic, M. Perrard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 25, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

E. Schlessler.

(040748.3/227/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**EUROVIVA FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. VIVENDUS FINANCIAL GROUP S.A.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 80.241.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

E. Schlessler.

(040751.3/227/11) Déposé au registre de commerce et de Luxembourg, le 23 mai 2005.